

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00310
Numéro SIREN : 377 689 088
Nom ou dénomination : J.E.L.

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004454

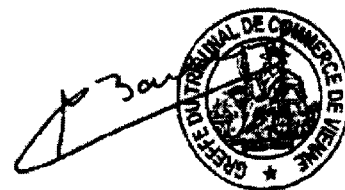
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....**VIENNE**

Dénomination : J.E.L.
Adresse : 629 chemin de L'aérodrome Zone Artisanale du Saluant
38121 Reventin-vaugris -FRANCE-

n° de gestion : 2006B00310
n° d'identification : 377 689 088

n° de dépôt : A2018/004454
Date du dépôt : 06/09/2018

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 26/03/2018



655590

N° 6654.

J.E.L.
Société par actions simplifiée au capital de 2 288 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Saluant
629, Chemin de l'Aérodrome, 38121 REVENTIN VAUGRIS
377 689 088 RCS VIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix Huit,

Le Vingt Six Mars, à treize heures,

Les associés de la société "J.E.L." se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé GINEYS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Sylvain GINEYS, seul autre associé, est appelé comme scrutateur unique est également désigné comme secrétaire.

Les sociétés "FINANCIAL SAMEC" et "EXCOMI", Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont absentes, excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 Septembre 2017,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- le rapport de gestion du groupe sur les comptes consolidés,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

H.G.

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 2017 et quitus aux Dirigeants,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 30 Septembre 2017,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil d'administration,
- Renouvellement de mandat de Commissaires aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport de gestion du groupe, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Louis SENECLAUZE vient à expiration à l'issue de la présente consultation, décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Michel VALETTE vient à expiration à l'issue de la présente consultation, décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

H.G.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

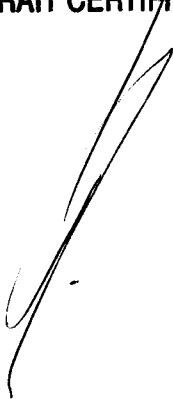
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Hervé GINEYS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'H' or 'G', positioned below the text 'POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME'.